

MAIRIE
DE
LA CELLETTE
63330

Tél : 04-73-85-60-19
Fax : 09-70-62-54-07
e-mail : MAIRIE-DE-LA-CELLETTE@wanadoo.fr

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU 07 SEPTEMBRE 2015
CONCERNANT LES SECTIONS

Étaient présents :

M. CAZEAU Jean-Claude	Maire
M. PECYNY Vincent	La Croix Blanche
M. VERGE Pierre	La Cipièrre
M. CASAUS Henri	Chez Tullat
M. THEVENET Jean-Pierre	Le Fas
M. MOREL Patrick	Puy Seguy
M. PENY Sébastien	Les Egalennes
M. MADEBENE André	La Cipièrre
M. MARTHELY Stéphane	Les Egalennes
M. NOWAK Patrick	L'Etrade
M. LEBaupin Jean-Luc	Le Breux
M. BOULARD Jaki	Les Egalennes
M. NOWAK Stanislas	La Farge
Mme DUMAS Michelle	Les Grands Mas
M. FARGHEN Sébastien	Les Grands Mas

Excusé : M. Jean-Pierre PITHON, Le Fas.

M. Jean-Claude CAZEAU, Maire, a présidé la séance.

Projet de schéma de desserte forestière pour la commune.

M. le Maire présente le projet de schéma de desserte forestière pour la commune de La Cellette.

- L'étude est réalisée par le CNPF (centre national de la propriété forestière), pour le compte des communautés de commune de Saint-Gervais d'Auvergne et Pionsat, l'objectif étant de faciliter et moderniser l'exploitation du bois sur les massifs forestiers de leur territoire.
- Un plan prévisionnel par commune subventionné à 80 %, les 20 % restant étant à la charge de la collectivité pour les travaux qu'elle a décidés.

Il existe 4 massifs réels sur la commune

- Le collège
- Les Egalennes + la Garde
- Les Fosses
- La Prise

Le Maire présente les différents types de travaux qui peuvent être réalisés sur la commune :

- Piste forestière empierrée pour grumiers
- Piste de débardage
- Points de stockage bois et retournement
- Traitement de points noirs

Les anciennes carrières pourraient servir de point de stockage et retournement.

Au niveau du massif sur la crête : une route pour les grumiers, de Fond Nanaud jusqu'à la route d'Espinasse serait réalisée.

Une fois l'étude terminée, la commune aura à se prononcer sur les travaux qu'elle souhaite réaliser.

Présentation du bilan financier des sections.

Le Maire attire l'attention des représentants des sections sur le fait que certaines sections vont avoir des difficultés pour payer leur impôt foncier et effectuer les travaux d'aménagement qu'il serait souhaitable de réaliser.

Mais trois solutions existent :

- 1) Création d'un syndicat mixte de gestion forestière (une seule section et fonctionnement plus administratif)
- 2) Communalisation (l'affouage est maintenu mais étendu à tous les habitants et la commune peut financer des travaux)
- 3) Acceptation de transferts financiers entre sections (pas de financement communal et subventions).

Le Maire demande aux personnes présentes de réfléchir à cela. De son côté la municipalité va se renseigner sur les avantages et les inconvénients de chaque solution. Le Maire propose de se revoir pour en parler.

La communalisation semble plus équitable pour chacun et adaptée à notre territoire.

Rupture de bail à ferme et nouveaux locataires.

Suite à la demande de M. Thierry DUMAS qui modifie la surface de son exploitation pour raisons personnelles et qui souhaite de ce fait libérer deux parcelles de section, la Mairie va établir deux nouveaux baux à ferme avec les deux agriculteurs qui ont postulé pour la reprise de ces terrains.

A savoir :

- M. Sébastien FARGHEN entretiendra « Le Sou », parcelle cadastrée section B n° 5, de 1 ha 34 a 28 ca,
- M. Patrick NOWAK, entretiendra « La Garde », parcelle cadastrée section B n° 59, de 30 ares.

Dépenses prévues sur sections :

- Réalisation d'un dégagement de la plantation de châtaigniers aux Egalennes.

La commune a confié cette prestation à M. Jacques MACAIRE, auto entrepreneur, pour un montant de 1.243,55 € TTC qui sera à la charge de la section des Egalennes.

Recettes sur sections :

Fermage :

Actuellement un peu plus de 31 ha de terre agricole sont loués entre 2 et 4 quintaux l'hectare pour l'ensemble des sections soit entre 49,78 € et 99,56 € l'hectare (base fermage 2014) pour une recette totale de 2 465,85 € en 2014.

Affouage 2015-2016 :

La taxe d'affouage est fixée, ce jour, à deux euros et cinquante centimes (2,50 €).

Attributions par section :

- Section du Fas :	07 stères (chemin à faire en priorité)
- Section des Egalennes :	20 stères (dégager les chemins en priorité)
- Section Le Breux, La Cipièrre, Puy Seguy:	10 stères (jonction entre le chemin du collège et bois si possible)
- Section de Chez Tullat, Lamourette, La Mazère, Les Petits Mas, Les Grands Mas, l'Etrade :	20 stères (cumulés) . finir de nettoyer le chemin des Fosses, . couper les troncs au ras pour faciliter le broyage.
- Section de l'Etrade, Les Grands Mas, Les Petits Mas :	20 stères (cumulés)
- Section de Chez Tullat, Lamourette	20 stères (cumulés)

Nous vous rappelons que l'inscription pour l'affouage doit se faire avant le 25 septembre 2015 à 12 heures.

Un imprimé est à votre disposition en Mairie.

Le chemin d'exploitation de Lamourette (le long de la rivière) est bouché : problème des quads. Nous pouvons solliciter les entreprises qui font des plaquettes afin qu'elles nettoient et ainsi nous pourrions réutiliser ce chemin.

Désignation des garants qui s'occuperont du cubage du bois :

M. Pierre VERGE : Le Breux

M. Sébastien FARGHEN : Les Fosses

M. Jean-Pierre THEVENET : Le Fas

M. Jaki BOULARD : Les Egalennes

Questions diverses :

M. Stanislas NOWAK est autorisé à prélever 10 stères sur la partie communale de La Farge (à la queue de l'Etang Barrat). Il devra laisser propre les lieux : branches brûlées.

La Cellette, le 08 septembre 2015

Le Maire,

